

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la Révision Allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP25/189 en date du 4 décembre 2025, une **enquête publique relative à la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Hyères portant sur la réalisation d'un projet agro-touristique d'excellence sur le secteur de Sainte Eulalie.**

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au PLU.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, **du 5 janvier 2026 au 4 février 2026 inclus (soit 31 jours consécutifs)**, à l'Hôtel de Ville de Hyères, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Christian MICHEL, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :

- par courrier, jusqu'au 4 février 2026 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Hyères, 12 avenue Joseph Clotis, BP 709 – 83412 HYERES CEDEX)
- par voie électronique jusqu'au 4 février 2026, 17h00, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr en précisant en objet « Révision allégée n°1 du PLU de Hyères ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la commune de Hyères (www.hyeres.fr).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès du Service Planification Urbaine – Métropole Toulon Provence Méditerranée, secteur Hyères – tél : 0494007993.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie:

- le lundi 5 janvier 2026, de 9H à 12H,
- le mardi 13 janvier 2026, de 14H à 17H,
- le vendredi 23 janvier 2026, de 9H à 12H,
- le jeudi 29 janvier 2026, de 14H à 17H,
- le mercredi 4 février 2026, de 14H à 17H,

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Hyères pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la commune de Hyères.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Hyères, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.